

Un cambriolage et quatre tentatives en quinze jours, le gérant du restaurant en a ras le bol

Lausanne Le patron de La Forêt confie son inquiétude face à des incivilités à répétition. Il prépare une plainte pénale... contre la police.

Laurent Antonoff

Le bucolique restaurant La Forêt à Lausanne, en bordure des bois de Sauvabelin, tranche avec la colère retenue du gérant des lieux. En l'espace de quinze jours, son établissement a subi cinq tentatives de cambriolage. Une a réussi. «Mon équipe vit désormais dans un climat de stress permanent», confie David Balado. Selon lui, la police n'en ferait pas assez. La situation a commencé à dégénérer en avril. En visionnant les images de ses caméras de surveillance, David Balado s'aperçoit que deux individus ont tenté de pénétrer dans son restaurant durant la nuit. En vain. «Je me suis rendu à la police, avec les enregistrements, pour porter plainte. Les agents ont refusé en prétextant l'absence d'effraction.»

Trois tentatives la même nuit

Arrive le mois de juillet et son festival de nouvelles tentatives. «La première fois, c'était dans la nuit du 14 juillet. Les voleurs n'ont pas réussi à entrer. Échaudé par l'inaction de la police lors de la précédente tentative, j'ai renoncé à porter plainte», explique le gérant. Puis dans la nuit du dimanche 20 juillet, il n'y aura pas moins de trois nouvelles tentatives. Lors de la première, les voleurs ont réussi à pénétrer dans le restaurant. Ils ont dérobé l'argent des caisses.

Une heure plus tard, les cambrioleurs sont de retour. «J'ai tout vu en direct sur mes vidéos. J'ai immédiatement appelé la police et je lui ai envoyé les images», témoigne le gérant. Manque de bol: elle est déjà occupée sur un autre cambriolage, celui du Chalet Suisse. Les agents arrivent malgré tout sur le site dix minutes plus tard. Les voleurs se sont enfuis.



David Balado, le gérant du restaurant La Forêt, déplore le manque d'action de la police. Ici dans son établissement, le 28 juillet. Florian Cella

Cette même nuit, un des voleurs reviendra seul. Après s'être acharné à mains nues sur une porte vitrée, il repartira bredouille.

Il prend le suspect en filature

Le matin, David Balado arrive tôt au restaurant. À l'arrêt de bus tout proche, il croise un individu qui ressemble au profil d'un des voleurs. «J'appelle la police. Je demande une interpellation rapide. On m'a répondu de ne pas intervenir, mais de le prendre discrètement en filature. Je croyais rêver.» Le gérant s'exécute. Il suit le suspect jusqu'à un immeuble du quartier. Il prend les lieux en photo. Il les envoie à la police.

Des policiers sont dépêchés au restaurant. «Ils s'approprièrent à repartir sans avoir relevé les empreintes sur les vitres. J'ai insisté. Ils ont enfin appelé la police judiciaire pour exploiter ces traces.» Les agents informent le gérant qu'aucune interpellation n'aura lieu pour l'instant.

Trois jours après, David Balado s'est présenté au poste de police pour signer son dépôt de plainte. Sur place, la policière qui l'a reçu était prête à la prendre, mais n'a pas retrouvé le dossier. Elle a déclaré que «c'était trop compliqué». Elle lui a demandé de repasser. Pour lui, la police essaierait de dissuader les gens de porter plainte, car en sous-effectif. «Face à cette nouvelle défaillance, j'ai mandaté un avocat. Une plainte pé-

nale contre les policiers est désormais en préparation», prévient le gérant.

«On se sent abandonné» par la police

«Ma serveuse était en état de choc au moment de prendre son service. Nous avons été incapables d'ouvrir le restaurant, soupire le gérant. Malgré les preuves accablantes, les vidéos et les descriptions physiques, il n'y a eu aucune poursuite, au-

cune protection, aucun suivi. On se sent abandonné, et je ne suis pas le seul commerçant à partager ce sentiment.»

La police de Lausanne se défend de toute inaction. «Nous sommes intervenus à deux reprises dans ce restaurant, le 20 juillet, pour un vol par effraction et une tentative. Les policiers sur place ont sécurisé les lieux et procédé aux différentes constatations d'usage», assure Alexia Hagenlocher, chargée de communication. Une enquête pour ces cas est en cours.

«Je me suis rendu à la police, avec les enregistrements, pour porter plainte. Les agents ont refusé en prétextant l'absence d'effraction.»

David Balado
Gérant du restaurant La Forêt

«Concernant le dépôt de plainte, nous ne dissuadons pas les victimes. Dans le cas précis, elles sont en cours d'enregistrement, la police étant dans l'attente de différents éléments.» La police rappelle que le délai pour déposer une plainte pénale est de trois mois, mais qu'elle préfère traiter les dossiers dans les plus brefs délais, pour des questions d'efficacité.

Le 31 juillet, La Forêt a été à nouveau victime d'une tentative de cambriolage. David Balado a porté plainte.

PUBLICITÉ

Plus de sport, plus de news dans l'app **24**

Consultez toutes les actualités sportives grâce aux Live-Ticker, classements et compte-rendus de match

Accédez aux dernières news sur **24heures.ch**



Inclus dans votre abo papier